



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

SEANCE DU 20 JUIN 2011

SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS
SPORTIFS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

SPORTS

SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre du fonctionnement :

En 2010, la Municipalité de Niort, en concertation avec les clubs sportifs, a élaboré de nouveaux critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics ;
- Intégration du club dans la Ville ;
- Ecologie et développement durable ;
- Offre de loisirs ;
- Structuration du club ;
- Formation et développement du club ;
- Prise en compte des éléments comptables du club.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mai 2011 avait accordé les subventions de fonctionnement aux clubs dit de compétition. Toutefois, il existait d'autres clubs qui n'avaient pas fourni tous les éléments comptables, ne permettant pas ainsi le calcul de leur subvention.

Ces associations ayant transmis l'ensemble des pièces manquantes, il vous est donc proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2010 / 2011.

- Le Niort Hockey Club : **5 000 €**.
- L'Union Sportive du Clou Bouchet : **2 070 €**.

Au titre des manifestations :

- L'Union Cycliste Niortaise pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Challenge régional des écoles de vélo : **900 €**.
- La Pédale Saint Florentaise pour l'organisation de la 17^{ème} édition de la course UFOLEP la Nocture des Ponts : **500 €**.
- Le Ball Trap Club Niortais pour l'organisation des championnats de France de skeet olympiques : **1 000 €**.
- L'Association Française des Femmes Pilotes pour l'organisation du Rassemblement des Femmes de l'Air : **5 000 €**.
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais pour l'organisation des championnats de France de saut d'obstacles des cavaliers de plus de 40 ans (Majors) : **4 000 €**.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations suivantes une subvention de fonctionnement :

Le Niort Hockey Club	5 000 €
L'Union Sportive du Clou Bouchet	2 070 €

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Union Cycliste Niortaise	900 €
La Pédale Saint Florentaise	500 €
Le Ball Trap Club Niortais	1 000 €
L'Association Française des Femmes Pilotes	5 000 €
Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais	4 000 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE